



Les réformes de la TVA au sein de l'Union européenne

En vigueur au 1er juillet 2021

À compter du 1er juillet 2021, des changements importants concernant les règles de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) européenne s'appliqueront sur les ventes de produits en ligne.

Si vous achetez des produits à l'extérieur de l'UE, ces changements pourront avoir un impact sur leur prix.

Que devez-vous savoir en tant que client ?

Deux aspects clés doivent être pris en compte par les consommateurs dans le cadre des réformes européennes concernant la TVA :

L'exemption de TVA pour les importations estimées à 22 € maximum sera abolie

Lorsque vous achèterez des produits hors de l'UE d'une valeur maximum de 22 €, la TVA ne s'appliquera pas. L'UE a décidé de mettre fin à cette exemption à compter du 1er juillet 2021 afin que les entreprises de l'UE, qui ne bénéficient pas de cette exemption pour les expéditions intracommunautaires, ne soient pas désavantagées.



Veuillez noter que cela pourrait ajouter des coûts d'importation pour vos achats internationaux d'une valeur inférieure ou égale à 22 €, comme les frais de dédouanement et de TVA à l'import, si la société auprès de laquelle vous achetez n'inclut pas la TVA dans ses prix au détail.

L'UE incite les entreprises hors-UE à inclure la TVA dans leur prix de vente au détail pour les marchandises jusqu'à 150 €

Quand vous achèterez des produits hors de l'UE, le vendeur pourra choisir d'inclure la TVA dans le prix au détail ou de vous faire payer la TVA au moment de la livraison. Du point de vue du consommateur, cela ne changera rien.

L'UE incite les entreprises d'e-commerce à inclure la TVA dans leur prix de vente au détail. Une plateforme centralisée sera mise en place (sous le nom de Import One-Stop-Shop ou IOSS) qui permettra aux entreprises situées en dehors de l'UE de respecter les lois de l'UE sur la TVA et exigera d'elles qu'elles collectent la TVA au niveau du point de vente.



Lorsque vous achetez des produits hors de l'UE, assurez-vous que la TVA est incluse dans le prix au détail. Si ce n'est pas le cas, il est possible que vous ayez à payer la TVA à la livraison.

Si vous devez régler des frais supplémentaires une fois que votre colis a été livré, cela peut être dû à plusieurs raisons, notamment :

- Le vendeur ne s'est pas inscrit sur la plateforme IOSS
- Les documents d'expédition n'étaient pas complets
- La valeur des biens a été évaluée à plus de 150 €

Si vous pensez qu'on vous a facturé une TVA d'importation ou autres frais de douane trop élevés, nous vous recommandons de contacter le vendeur.



Les réformes de la TVA au sein de l'Union européenne

En vigueur au 1er juillet 2021

Quand devrez-vous payer des frais supplémentaires pour vos achats en dehors de l'UE ?

Lorsque des produits sont importés dans l'UE, ils peuvent faire l'objet de frais supplémentaires lorsqu'ils sont dédouanés dans un pays membre de l'UE. La personne qui paie ces frais d'importation est déterminée par l'expéditeur. L'expéditeur peut décider de payer lui-même ces frais d'importation, auquel cas il connaîtra généralement à l'avance le montant desdits frais qu'il inclura dans le prix final qui vous sera facturé lors de votre achat. Dans ce cas de figure, vous n'aurez pas à payer de frais d'importation à la livraison.

Toutefois, l'expéditeur peut décider de ne pas payer les frais d'importation. Si tel est le cas, UPS peut vous demander de payer ces frais d'importation à la livraison. Vérifiez bien si la TVA et les frais d'importation sont inclus dans le prix final de votre achat.

Quels frais d'importation devrez-vous payer à la livraison ?

Si l'expéditeur décide de ne pas payer les frais d'importation, ceux-ci pourront être à votre charge. Si la valeur de l'envoi n'excède pas 150 €, ces frais d'importation se composeront généralement de :

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)



Si la TVA n'a pas été collectée au point de vente, elle le sera par les autorités douanières lorsque l'envoi entrera dans un pays membre de l'UE. La TVA est calculée en pourcentage du prix de vente total (frais de port compris). Chaque pays de l'UE détermine son propre taux de TVA. Le tarif appliqué à votre envoi correspondra au tarif applicable dans le pays de destination finale de votre envoi. Le taux de TVA moyen dans l'UE avoisine les 21 %.

Si la TVA n'est pas collectée au point de vente, UPS préparera la TVA aux autorités douanières compétentes lorsque l'envoi sera importé dans l'UE et vous la réclamerez au moment de la livraison.

Frais sur avances



Si UPS doit prépayer des droits, taxes et autres frais gouvernementaux pour le compte du payeur d'un envoi, UPS facturera des frais sur la base de la valeur des marchandises expédiées et le montant avancé. Ces frais couvrent les formalités douanières ainsi que l'exposition à la responsabilité d'UPS en cas de déclarations inexactes.

Si l'expéditeur décide que les frais d'importation sont à votre charge et si UPS est tenu de prépayer la TVA et tous les autres frais liés à votre envoi auprès des autorités douanières, UPS collectera ces frais, connus sous le nom de frais sur avances, auprès de vous au moment de la livraison. Des frais sur avances de faible valeur sont appliqués pour les biens d'une valeur inférieure ou égale à 22 €.

Veuillez noter que les frais suscités ne constituent pas une liste exhaustive. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer en fonction des caractéristiques spécifiques de l'envoi.

Dans quelle mesure cela affecterait-il vos coûts totaux ?

Pour illustrer l'impact que cela pourrait avoir sur le coût total de votre envoi, prenons l'exemple d'une chemise achetée en ligne auprès d'un détaillant britannique par un consommateur allemand. Dans cet exemple, le détaillant britannique ne collecte pas la TVA au point de vente. Les montants indiqués ci-dessous sont donnés à titre indicatif uniquement et différeront des montants réels engagés.

Prix du produit ¹	20,00 €
TVA au point de vente (19 %) ²	0 €
Frais d'importation facturés au moment du paiement	0 €
Total que vous payez au vendeur au moment du paiement	20,00 €
TVA au point d'importation (19 %) ²	3,80 €
Frais sur avances ³	6,00 €
Frais que vous payez à la livraison	9,80 €

¹ y compris l'expédition ² % de TVA selon le tarif de votre pays membre de l'UE ³ Pour les clients résidant en Allemagne, les frais peuvent varier selon les pays

Comment pouvez-vous payer les frais d'importation ?



Si des frais d'importation sont dus pour votre expédition, UPS vous permettra de payer les frais restants par carte ou en espèces pendant le transit (si le commerçant nous a fourni vos coordonnées) ou au point de livraison. Le paiement de ces frais par le biais de notre système en ligne avant la livraison permettra un traitement plus fluide de l'envoi.